

**Le Conseil de Fondation de la FASL soutient ses animatrices et ses animateurs et tout son personnel dans le cadre de leur mobilisation, en faveur d'une animation socioculturelle participative, horizontale et en partenariat avec les associations de quartier.**

Fin mars, la Municipalité de Lausanne, par le biais de son dicastère de tutelle, informait le Conseil de Fondation qu'elle avait décidé d'exclure la FASL, fondée en 1995 et qui regroupe aujourd'hui dix centres d'animation socioculturelle, cinq maisons de quartier et deux terrains d'aventure, de la gestion de la future Maison de quartier de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

Cette décision interrompt abruptement plusieurs années d'investissement sans failles de notre équipe d'animation des Bossons, qui a œuvré dans un esprit d'un partenariat constructif, et en coordination avec le secrétariat de la FASL, lui aussi très impliqué, pour créer les conditions propres à l'émergence d'une maison de quartier dans le nouveau quartier des Plaines-du-Loup.

Dans son communiqué de mars, la Municipalité a également informé de sa décision de retirer à la FASL les locaux du centre socioculturel du quartier des Bossons, pour le gérer en direct et en parallèle avec la future Maison de quartier. Cette décision contrevient à la Convention de subventionnement liant juridiquement la FASL à la Municipalité de Lausanne, dans laquelle cette dernière s'est engagée à accorder la gestion du centre socioculturel du quartier des Bossons à la Fondation jusqu'à fin 2023.

Historiquement appelé « La Cabane », ce centre porte en lui plusieurs décades de développement d'activités avec plusieurs générations d'habitant-e-s, en collaboration avec de très nombreuses associations, collectifs et services de la Ville de Lausanne. L'équipe d'animation s'investit avec conviction dans son quartier depuis des années. L'équipe a d'ailleurs fait l'objet de remerciements chaleureux de la part du dicastère de tutelle de la Fondation pour son engagement et la qualité de son travail.

Travaillant de manière étroite avec l'équipe d'animation, l'association de quartier « Bossons-Plaines-du-Loup » n'avait pas été informée au préalable des intentions de la Municipalité, alors qu'elle participe aux groupes de travail organisés par cette dernière ; comme les autres associations impliquées, elle a été mise devant le fait accompli.

En dépit de ces procédés qui ne peuvent être perçus que comme des décisions arbitraires, la FASL a recherché le dialogue avec son Dicastère de tutelle. Ce dernier est resté lettre morte, sur le fond, les décisions étant présentées comme irrévocables et leur calendrier de mise-en-œuvre déjà organisé.

Profondément choqué par cette absence de volonté de dialogue comme par la rupture d'un partenariat de facto aux Bossons, le personnel des lieux d'animation, qui souhaitait donner une chance à des tentatives de négociation, a ainsi fini par exprimer son désaccord par le biais de banderoles, posées dans les différents lieux, en défense de leur travail, de leur employeur actuel, de leurs associations et en solidarité avec leurs collègues des Bossons.

Le Conseil de Fondation comprend cette réaction et soutient ses collaboratrices et ses collaborateurs. Il leur fait part de sa reconnaissance pour leur travail de qualité en faveur de l'animation socioculturelle lausannoise, réalisé dans le cadre de partenariat avec des bénévoles

et comités d'association, à qui, aux côtés du secrétariat général, il réitère sa profonde gratitude pour la confiance et le soutien octroyés à ses équipes de terrain.

Après avoir travaillé ces deux dernières années à la reconstruction d'un partenariat avec son Dicastère de tutelle, le Conseil de Fondation se dit profondément choqué et peiné de ce brusque retour en arrière, à la sortie d'une pandémie mondiale où les besoins des habitantes et habitants en termes d'animation socioculturelle, de rencontres, d'écoute, de recherche de solutions n'ont jamais été aussi forts.

Alors que le mal-être de certaines franges de la population préoccupe nos animatrices et animateurs qui n'ont cessé de développer de nouvelles opportunités de rencontre, la Municipalité de Lausanne se comporte en ignorant les besoins réels de plusieurs secteurs de la population, alors même que la pandémie de Covid 19 a révélé et multiplié de nombreuses fragilités et injustices sociales.

Au lieu de soutenir la Fondation, spécialisée depuis des décennies dans l'animation socioculturelle et œuvrer à retisser les liens dans les quartiers par le biais d'actions de partenariat, la Municipalité choisit de restreindre le budget de la FASL, en se mettant elle-même en concurrence avec son partenaire subventionné par ses soins dans le cadre d'une Convention les liant. La FASL n'a d'ailleurs jamais remis en question ce principe démocratique fondamental et inscrit son action dans le cadre des politiques publiques décidées par les élus de la Ville de Lausanne. Elle n'aurait pas l'outrecuidance de nier à la Municipalité son droit à décider de la gouvernance d'une nouvelle Maison de quartier, réalisée par les autorités communales.

Non, ce qui choque la FASL et son Conseil de Fondation c'est le manque de respect dont fait preuve la Municipalité envers son principal partenaire en matière d'animation, sa volonté de ne pas privilégier le dialogue, associée à des formes de contrôle tatillonnes qui épuisent dangereusement l'ensemble du personnel.

La nouvelle crise ouverte par le courrier de mars, en violation d'une convention signée il y a moins de deux ans, a été le révélateur de cette profonde souffrance induite par le manque de reconnaissance de la Municipalité vis-à-vis de la Fondation et ses partenaires privilégiés, les associations de quartier, dont l'autonomie est fragilisée par ces nouvelles volontés de municipalisation.

L'animation socioculturelle a comme mission de faire réfléchir et d'ouvrir les débats. Dans le respect des citoyennes et citoyens lausannoises, nos animatrices et nos animateurs ont mieux à faire que de devoir se mobiliser à tout bout de champ pour défendre leur travail. Créatif, enthousiaste, bien formé et hautement professionnel, le personnel n'aspire qu'à pouvoir développer son action dans des conditions sereines, pour lesquelles il est nécessaire que le subventionneur, la Municipalité de Lausanne, manifeste plus de confiance. Alors que sans le soutien financier de la Ville, rien ne serait possible, pourquoi gaspiller cet engagement communal en distillant de la méfiance plutôt qu'en promouvant le dialogue et la confiance ? Il est évident que dans ce cadre des mécanismes de contrôle existent, mais actuellement ces derniers deviennent un but en soi.

Nous appelons de nos vœux un débat qui prenne en considération le fait que l'heure est à l'horizontalité et aux nouveaux mouvements citoyens. Ne gaspillons pas cette occasion de construire un vrai partenariat, en faisant un peu plus confiance aux professionnelles et professionnels du terrain et aux associations de quartier. La Ville de Lausanne a encore la possibilité de se poser en véritable précurseur en développant, ensemble, de nouveaux modèles d'action culturelle et sociale.

Dans l'intervalle, le Conseil de Fondation réitère sa vive opposition au retrait de la « Cabane des Bossons-Plaines-du-Loup » et réaffirme sa motivation et sa compétence à gérer, en partenariat avec les associations présentes sur le territoire, la future Maison de Quartier des Plaines-du-Loup, comme cela avait été initialement prévu.

**Informations complémentaires :**

Jacques-André Vulliet, Président de la FASL : 079/444.51.98

Anne Lavanchy, vice-Présidente de la FASL : 078/793.55.09

Viviane Musumeci, Secrétaire générale de la FASL : 021/ 626.43.70 ou 079/294.78.57